

EXERCICE 2019

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSIT  DE TOURS

S ance du 04 mars 2019

D LIB RATION n 2019-11

Le conseil d'administration s'est r uni le 04 mars 2019 en s ance pl ni re, sur convocation du Pr sident de l'universit , adress e le mercredi 20 f vrier 2019.

Point de l'ordre du jour :

5.3. Charte relative au recours aux moyens de t l communication pour le fonctionnement des comit s de s lection.

.....
Vu le code de l' ducation,
Vu les statuts de l'universit  de Tours,
Vu l'avis du comit  technique du 8 f vrier 2019,

Expos  de la d cision :

La pr sente charte fixe les conditions de recours aux moyens de t l communication et notamment   la visioconf rence pour le fonctionnement des comit s de s lection. Elle pr cise la proc dure   suivre par les membres des comit s de s lection et les candidats au recrutement.

Proposition de d cision soumise au conseil :

- Approbation de la charte relative aux moyens de t l communication pour le fonctionnement des comit s de s lection.

Apr s en avoir d lib r , le conseil d'administration approuve la pr sente d cision, comme suit :

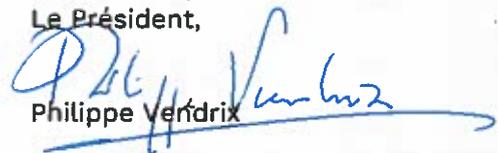
Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant � la d�lib�ration :	30
Abstentions :	0
Votes exprim�s :	30
Pour :	30
Contre :	0

Pi ce jointe :

- Charte relative aux moyens de t l communication pour le fonctionnement des comit s de s lection.

Fait   Tours, le 7 mars 2019

Le Pr sident,


Philippe Verdrix

Class e au registre des d lib rations du conseil d'administration, consultable au secr tariat de la direction des affaires juridiques

D lib ration publi e sur le site internet de l'universit  le :

0 8 MARS 2019

Transmise au recteur le :

0 8 MARS 2019